

## Arènes décisionnelles dans les régimes coutumiers du Bénin et territorialité de la participation

### Decision-making arenas and territory-based participation in the customary land tenure regimes of Benin

### Palestras decisorias en los regímenes costumbristas de Benín y territorialidad de la participación

Georges Lanmafankpotin and Pierre André

Volume 59, Number 168, December 2015

L'Afrique : environnement, développement, sociétés

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037256ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1037256ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lanmafankpotin, G. & André, P. (2015). Arènes décisionnelles dans les régimes coutumiers du Bénin et territorialité de la participation. *Cahiers de géographie du Québec*, 59(168), 407–432. <https://doi.org/10.7202/1037256ar>

Article abstract

Two major sociocultural value systems surrounding how power is traditionally exercised in Benin reflect different approaches to participation depending on whether decisions are arrived at within a vertically structured hierarchical social system or in a horizontally structured acephalous system. Within these social structures, and depending on the different cultural frames of reference, participatory processes can range from the simplest and most democratic to the most highly complex of systems, open only to particular target groups. Among the different communities involved, we identify the *Daynou* of Sètrah, the *Hon-Togbassa*, the *Tokplékplé* and the *Togbéso* of Abomey, the *Atunše* of Kétou and the *Aruzuma* of Nikki. The underlying goal of each of these groups is to improve the efficiency of governance by involving their citizens in decision-making processes and by building public support for community action. In the type of community-managed societies encountered in Benin, citizen participation defines the pace of community life and, while decisions made are generally widely accepted, institutional mechanisms do also exist to ensure that the needs of all members of the community are reflected in decisions impacting the entire group.

# Arènes décisionnelles dans les régimes coutumiers du Bénin et territorialité de la participation

*Decision-making arenas and territory-based participation in the customary land tenure regimes of Benin*

*Palestras decisorias en los regímenes costumbristas de Benín y territorialidad de la participación*

---

Georges LANMAFANKPOTIN et Pierre ANDRÉ

Département de géographie

Université de Montréal

Gylanmaf@yahoo.fr

Pierre.Andre@umontreal.ca

---

## Résumé

Deux grands ensembles socioculturels de gestion traditionnelle du pouvoir, au Bénin, couvrent différentes réalités participatives selon que les décisions se prennent dans une société hiérarchisée à structure verticale ou dans une société acéphale à structure horizontale. À l'intérieur de ces structures et en fonction des aires culturelles, les dispositifs participatifs peuvent aller des plus simples et démocratiques aux plus complexes et très réservés à une clientèle particulière. On distingue le *Daɲnou* de Sètrah, les *Hon-Togbassa*, *Tokplékplé* et *Togbéso* d'Abomey, l'*Atunse* de Kétou et l'*Aruzuma* de Nikki. Ces dispositifs visent l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance par l'association du citoyen à la prise de décision et par l'acquisition de l'onction populaire à l'action publique. Dans ces sociétés à gestion communautaire du type de celles rencontrées au Bénin, la participation rythme la vie, et les décisions prises sont en général largement partagées, quoique des mécanismes institutionnalisés soient en place pour assurer que chaque membre de la communauté se retrouve dans les décisions qui engagent l'ensemble des populations.

## Mots-clés

Participation publique, processus décisionnel, territorialité, lieux de participation, gouvernance territoriale, système d'acteurs.

## Abstract

Two major sociocultural value systems surrounding how power is traditionally exercised in Benin reflect different approaches to participation depending on whether decisions are arrived at within a vertically structured hierarchical social system or in a horizontally structured acephalous system. Within these social structures, and depending on the different cultural frames of reference, participatory processes can range from the simplest and most democratic to the most highly complex of systems, open only to particular target groups. Among the different communities involved, we identify the *Daɲnou* of Sètrah, the *Hon-Togbassa*, the *Tokplékplé* and the *Togbéso* of Abomey, the *Atunse* of Kétou and the *Aruzuma* of Nikki. The underlying goal of each of these groups is to improve the efficiency of governance by involving their citizens in decision-making processes and by building public support for community action. In the

type of community-managed societies encountered in Benin, citizen participation defines the pace of community life and, while decisions made are generally widely accepted, institutional mechanisms do also exist to ensure that the needs of all members of the community are reflected in decisions impacting the entire group.

## Keywords

Public participation, decision-making processes, territory-based participation, places of participation, territorial governance, stakeholder involvement.

## Resumen

Dos grandes conjuntos socio-culturales de gestión tradicional del poder en Benín cubren diferentes realidades participativas, según que las decisiones se tomen en una sociedad jerarquizada a estructura vertical o en una sociedad acéfala a estructura horizontal. Al interior de tales estructuras, en función de las áreas culturales, los dispositivos de participación pueden variar de simples y democráticos, hasta altamente complejos y reservados a una clientela particular. Se diferencia el *Dannou* de *Setrah*, les *Hon-Togbassa*, *Tokpléplé* et *Togbéso* de *Abomey*, el *Atunse* de *Kétou* y el *Aruzuma* de *Nikki*. Todos ellos persiguen mejorar la eficacia de la gobernanza mediante la asociación de ciudadanos para la toma de decisión y para lograr la bendición popular de la acción pública. En esas sociedades de gestión comunitaria, como las de Benín, la participación acompaña la vida y las decisiones que se toman son, en general, ampliamente compartidas, existiendo mecanismos institucionalizados establecidos para asegurar que cada miembro de la comunidad se reconozca en las decisiones concernientes al conjunto de la población.

## Palabras claves

Participación pública, proceso decisional, territorialidad, lugares de participación, gobernanza territorial, sistema de actores.

## Introduction

La dualité des systèmes de gouvernance, au Bénin, résulte de la superposition de nouvelles structures issues de la colonisation aux instances coutumières de gestion. Elle est issue d'une tradition de gestion des affaires publiques dans laquelle les coutumes se sont révélées d'une grande variabilité, d'une région à une autre, et même au sein d'un groupe pourtant uni par la langue et l'origine. Ensemble de règles de vie édictées par la conscience collective et régissant les rapports dans la société (Kakaï-Glèle, 1969), les coutumes offrent le cadre général d'exercice des pratiques de gouvernance et constituent la source et la justification des arènes locales de la participation. En effet, à l'échelle du Bénin comme à celle de l'Afrique, il existe une multiplicité et une diversité d'arènes politiques, avec des cultures<sup>1</sup> et des logiques qui diffèrent et favorisent leur autonomie relative (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 : 20). Ces espaces sociaux et territoriaux où se déroulent les jeux des acteurs engagés dans des processus d'interactions se caractérisent par une *polycéphalie*, un « empilement » des positions locales de pouvoir (*Ibid* : 31), un empilement constitué au fil des changements institutionnels et source d'émergence de nouvelles instances

1 La culture est prise ici comme un ensemble de pratiques encadrées et de normes que se donne un groupe, ou une communauté, pour la vie ensemble (Bénéton, 1975 ; Cuche, 2010). Cet ensemble identifie les membres du groupe en même temps qu'il les différencie, allant ainsi au-delà du fait culturel.

de régulation et de gestion, sans que les anciennes institutions et leurs acteurs ne soient exclus du jeu politique local. Selon les perspectives et les logiques de gestion, il y a une ligne de partage entre les structures coutumières et les institutions nées de la colonisation qui, dans leur fonctionnement et leur organisation sociale, s'apparentent à deux solitudes orientées vers un même but.

Formellement consignée dans le décret du 20 juillet 1894, cette dualité des systèmes reconnaît à la Colonie du Dahomey la faculté de bénéficier des services d'institutions juridictionnelles indigènes et françaises, alliant un système traditionnel et un moderne (Médénouvo, 2011). Une circulaire de Ernest Roume – le gouverneur général de l'Afrique-Occidentale française – adressée en 1905 aux chefs des Colonies pour l'application du décret du 10 novembre 1903 en donne la justification :

(...) Nous ne pouvons, en effet, imposer à nos sujets les dispositions de notre droit français manifestement incompatibles avec leur état social. Mais nous ne saurions davantage tolérer le maintien, à l'abri de notre autorité, de certaines coutumes contraires à nos principes d'humanité et au droit naturel. (...) et (...) Notre ferme intention de respecter les coutumes ne saurait nous créer l'obligation de les soustraire à l'action du progrès, d'empêcher leur régularisation ou leur amélioration(...). (Médénouvo, 2011)

En trame des modes traditionnels de gouvernance, se trouve l'onction populaire exigée pour toute décision importante. Cette onction nécessite d'accorder une place plus large au public et la mobilisation d'acteurs multiples intervenant hors des territoires institutionnels classiques. De ce fait et comme résultat du dualisme des systèmes, la participation<sup>2</sup> aux instances décisionnelles se trouve à la confluence de deux dynamiques socioculturelles et historiques. Porteuses de valeurs parfois complémentaires mais très souvent différentes, ces dynamiques doivent relever un défi commun : organiser la confrontation des opinions et des intérêts sur des questions essentiellement médiatisées par la science, qui transcendent les frontières institutionnelles et concernent des générations ou des éléments de la nature qui n'ont pas accès au vote (Theys, 2003).

Les divers systèmes de gestion du pouvoir et de résolution des conflits ayant prévalu dans le territoire de l'actuel Bénin et les réalités participatives qu'ils recouvrent sont encore fonctionnels de nos jours. Ils diffèrent les uns des autres par leurs modes d'organisation sociale, les enjeux politiques, l'*opérationnalité* de la participation, le positionnement et la territorialité des acteurs. Ces modèles traditionnels sont endogènes et porteurs de valeurs dites palabriques dans lesquelles les arguments présentés par les citoyens sont intégrés à la délibération et où il est tenu compte de chaque position (Van Hensbroek, 2011).

Dans les modèles coutumiers, la participation se réalise au sein d'instances de gestion consensuelle, reconnaissables par leurs attributs, dans lesquelles les acteurs sont mobilisés pour débattre, échanger, discuter de leurs propres idées sur des questions d'ordre public et régler leurs conflits. Ces instances inscrivent leur action dans un territoire, lui-même reconnaissable par rapport à d'autres, après d'autres et par les fonctions qu'il exerce dans la représentation collective.

2 La participation citoyenne se définit « comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront la communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile ou des décideurs » (André *et al.*, 2012).

Notre objectif, dans cet article, est de présenter les réalités participatives de type coutumier appartenant à des ensembles socioculturels monarchique et acéphale de gestion du pouvoir politique, au Bénin. Nous discutons également de la territorialité de la participation ainsi que des formes qu'elle revêt dans le champ de la gouvernance territoriale.

## **Approfondissement conceptuel - Gouvernance, territorialité et participation**

La gouvernance réfère à une conduite plus collective des affaires publiques (Pasquier *et al.*, 2013 : 199). Elle désigne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement (Le Galès, 2006 : 299). Concept déjà apparu dans le latin médiéval *gubernantia*, la gouvernance s'interprète comme une remise en cause des conceptions traditionnelles de la conduite des affaires publiques. À l'origine, elle consistait en une métaphore de la politique conçue comme une gestion des personnes en vue du bénéfice, pour s'intéresser aux différentiels de rendement des relations de pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle glisse progressivement vers un contexte public en investissant la ville. Elle apparaît alors comme le résultat des tentatives des mairies britanniques de l'ère Thatcher de gérer la ville avec de très fortes contraintes budgétaires. Appel à la gouvernance d'entreprise au niveau municipal, elle devient un instrument politique efficace pour répondre de manière économiquement raisonnable aux nécessités sociales en temps de pénurie. De l'espace de la politique communale, la gouvernance s'étend ainsi à la politique dans son ensemble (Brown, 2001).

Référant à des formes de gestion où l'on fait appel à l'intervention de la société civile, à laquelle est attribué désormais un rôle prépondérant dans l'élaboration, l'application et le contrôle des différentes politiques en réduisant parallèlement le rôle des instances politiques, la gouvernance est l'objet de plusieurs usages. La « bonne » gouvernance suggère l'efficacité de l'action publique par la définition des règles permettant un jeu plus efficace du marché et de ses acteurs. Elle est aussi utilisée, au sens de gouvernance négociée, comme mécanisme de décision consensuelle et de résolution des conflits par la négociation et la coopération. Comme articulation stabilisée de régulations,<sup>3</sup> elle est utilisée par les élites comme stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures et par les élus comme une stratégie d'auto-mise en scène avantageuse (Lévy et Lussault, 2003 : 419 ; Le Galès, 2006 : 304).

La gouvernance désigne aussi bien les coalitions entre les entreprises privées et les puissances publiques que les procédures de participation dans les opérations de développement (Bourdin, 2000a : 42). Pour Le Galès (2006 : 301), il s'agit d'un « processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement ». Dans une définition opérationnelle, à notre sens plus complète, proposée par Simard (2006 : 259), la gouvernance territoriale serait l'ensemble des relations dynamiques, façonnées par les lois, les politiques, les processus administratifs et les pratiques socioculturelles au

3 Selon Le Galès (2006 : 306), la régulation possède trois dimensions : le mode de coordination de diverses activités ou de relations entre acteurs ; l'allocation de ressources en lien avec les activités et les acteurs ; la structuration des conflits à travers leur prévention, leur résolution et le système de sanction.

sein d'une entité sociogéographique, entre les institutions et les acteurs participant à la gestion, à l'aménagement et au développement des territoires. Elle est un ensemble de situations de coopération entre divers acteurs publics et privés, institutionnels et individuels du territoire, constitués en acteur collectif engagé dans une démarche de participation accrue aux décisions, dans un contexte d'apprentissage social (Arnaud et Simoulin, 2011 : 265). Il s'agit ainsi d'un acte éminemment communicationnel au sens qu'elle est une négociation du sens des projets de territoire. En tant que telle, la gouvernance territoriale comme mode de gestion est porteuse d'enjeux idéologiques et de luttes d'intérêts entre acteurs multiples (Arnaud et Simoulin, 2011 : 267), dont l'un des défis reste l'ouverture aux populations exclues.

Les modalités d'intervention des autorités publiques dans la gouvernance des territoires enracinent les problèmes et leurs solutions dans leurs contextes d'émergence en mettant à jour leurs dimensions constitutives. Le territoire devient non seulement constitutif d'un ordre politique, mais aussi un espace de gestion des problèmes publics à travers différents arrangements institutionnels à configurations hétérogènes, reliées aux habitudes socioculturelles des acteurs. C'est dans ces configurations institutionnelles que se déploie l'action publique. Le territoire est lieu d'affirmation et de production d'identités collectives, producteur aussi de citoyenneté lorsqu'il est constitué comme cadre d'action collective publique, mais surtout support de diverses interactions dans une relation de face à face sur des projets (Bourdin, 2000b : 190-192).

Les lieux de participation sont en ce sens le territoire *fort*, ce type de territoire dont l'existence s'impose à la diversité d'acteurs et à l'ensemble de ses utilisateurs, un territoire support au projet et capable de favoriser l'apparition de nouveaux acteurs, un lieu d'intégration et de référence non seulement pour d'autres territoires *faibles*, mais aussi pour des modes de vie (Bourdin, 2000b : 195). Duran (2011 : 477) affirme que « la référence est aujourd'hui clairement aux territoires, car ils sont l'espace dans lequel viennent s'inscrire les problèmes et le lieu de leur traitement ».

Les modèles de participation restent l'une des expressions organisationnelles les plus tangibles de la gouvernance territoriale, renforçant le rôle de l'« expertise sociale »<sup>4</sup> des acteurs du territoire dans la décision politique (Cadiou, 2013 : 210). Plus que des arènes de production des avis spécialisés, les lieux de participation deviennent des espaces de production collective de l'action publique issue de débats préalables (*Ibid* : 202). Plus qu'une simple association à la prise de décision collective, il s'agit d'un réaménagement des rapports entre acteurs variés d'un territoire. Inscrite ainsi dans le principe de la gouvernance territoriale, la participation montre que l'action la plus efficace est celle définie près des réalités locales par les procédures participatives (Ségas, 2013 : 225). La gouvernance territoriale est finalement une politique du territoire, un système organisationnel de mise ensemble des acteurs sociaux, à travers divers mécanismes participatifs, en vue de la définition d'un projet territorial de société.

Les mécanismes participatifs traditionnels présentent de multiples formes de territorialité, celle-ci étant définie comme « l'ensemble des relations qu'une société entretient non seulement avec elle-même, mais encore avec l'extériorité et l'altérité, à l'aide de médiateurs, pour satisfaire ses besoins dans la perspective d'acquérir la plus

4 L'expertise sociale réfère à la formulation d'un discours pragmatique et finalisé se situant entre le travail savant et l'exercice communicationnel (Simoulin, 2013b : 198). Elle est susceptible de favoriser la mobilisation collective et l'échange des ressources, offrant la possibilité d'organiser l'action collective.



grande autonomie possible, compte tenu des ressources du système» (Raffestin, 1997 : 165). La territorialité de la participation renvoie, à notre sens, à l'identification d'un lieu, espace d'accueil propre à une démarche ou à une activité de participation. Elle repose sur l'existence d'une autorité légitime, gestionnaire du processus et du lieu, de leur intégrité, et garante de la permanence et de la continuité de la pratique participative en ce lieu. La territorialité, dans la perspective de Sack (1986 cité par Claval, 1996 : 95), peut s'appliquer à toutes les échelles. Elle fait du territoire un produit des stratégies de contrôle nécessaire à la vie sociale. Ce n'est donc pas «un simple forum où se nouerait un débat, mais bien une arène où se développent des luttes entre groupes sociaux porteurs d'intérêts et de représentations divergentes» (Palard, 2003 : 318).

Ce contrôle se fait par des moyens comme la restriction sur les objets à ne pas avoir en sa possession, le rappel des consignes avant les débats et l'engagement à la bonne conduite et au comportement décent. Le territoire de la participation revêt ainsi un caractère fonctionnel par ses attributs sociaux et politiques. Il revêt aussi un caractère culturel par les représentations qui lui sont attribuées et les logiques identitaires qui le sous-tendent. Le territoire mêle ainsi les constitutions de réseaux multiples et les références aux géosymboles, à la géométrie spatiale et aux blocs d'espace homogène (Bonnemaison et Cambrezy, 1996 : 8). Il évolue dans un système de valeurs constitué de l'interdiction (*sin*) qui stipule ce qui ne peut être conçu, de la restriction (*nouvênou*) qui mentionne les conditions auxquelles «le permis» peut prendre corps et de la permission (*soun*) qui définit et réglemente qui peut prendre part à l'institué (Tomety, 2011). Ces trois piliers fonctionnent en boucle et participent d'une même dynamique dans laquelle la participation reste ouverte à des personnes concernées par le sujet. Cette chaîne des valeurs fait la hiérarchie de l'information en indiquant ce qu'il est autorisé de dire, le cercle dans lequel cela peut se dire et devant qui cela devra être dit. Elle sert également de chaîne de contrôle de qualité dans la prise de décision en milieu traditionnel, dans une démarche qui vise à vérifier la sincérité de l'information et la qualité de la délibération.

Comme valeur, le territoire traduit aussi la relation des acteurs à son étendue. Il s'agit d'une relation essentiellement éthique qui se manifeste par une recherche accrue de l'équité dans la décision par les pratiques de l'ordalie,<sup>5</sup> du serment dans le cercle sacré, du partage du breuvage et de la cola. Autant de géosymboles qui «expriment leurs messages par le rite incarné dans des lieux devenus eux-mêmes des objets de rite, donc des liens unificateurs qui construisent les communautés humaines» (Bonnemaison et Cambrezy, 1996 : 15), canaux de légitimité des acteurs au sein de l'appareil de gouvernance, lieux-école de la fraternité et de remise confiante de son sort au jugement de représentants ayant toute légitimité dans le milieu. De ce fait, les territoires présentent des signes et des signifiés évidents (palais, objets d'apparat et de culte, cercle sacré, etc.) ou en filigrane (cour du sage, arbre tutélaire, etc.) qui les distinguent et les rendent reconnaissables des autres lieux. Ils ont leur dynamique propre et prennent sens dans la société qui les a générés et qui leur donne leur identité. Ils sont un construit mental extrait de l'espace environnant pour leur originalité et leur fonction, par les hommes

5 Pratique de l'épreuve de vérité introduite au XVIII<sup>e</sup> siècle qui consiste, dans une situation d'incertitude, à administrer à un coq préalablement présenté au mis en cause, une décoction à base d'écorces. La survie du coq à l'épreuve signifie l'innocence du mis en cause, sa mort établit au contraire la preuve de culpabilité. Le Hérissé (1911 : 46) et Melville (1938) soulignent les manipulations dont une telle pratique peut être l'objet.



et les femmes. Comme territoires, ils sont sujets à des flux de communication et ont la faculté d'influencer ou non les décisions des acteurs en fonction des contraintes et de la structuration de l'espace (Claval, 2005 dans Bailly, 2005 : 101). Expression d'une réalité à la fois physique et idéale, ils constituent des espaces d'identification et d'enracinement et, en même temps, une production (Lasserre et Lechaume, 2003 ; Bailly et Ferras, 2010). Certains de ces territoires sont nommés et reconnus comme des symboles, dans les représentations. Celles-ci sont une partie de l'expression du pouvoir, des lieux qui appellent des attitudes de quasi-soumission et de déférence.

Dans les sociétés hiérarchisées du Bénin, ces espaces sont finis, au sens géographique où leurs composants (les positions occupées par les acteurs, les gestes et postures liés à chaque groupe d'acteurs, le port vestimentaire et autres attributs des lieux) peuvent être recensés, dénombrés et nommés. Leurs ordonnancements et leurs modalités d'organisation surfaciques introduisent une « territorialité » de la participation au sens d'ensemble de rapports qu'a la communauté avec ses lieux de débats.

Il y a donc « un » lieu de la participation, par opposition à des lieux fragmentaires et disparates, dont le premier identifiant est le toponyme (son nom propre), un territoire localisable, avec ses frontières et sa perception dans la mémoire collective. Le territoire apparaît donc comme « un lieu de médiation des activités humaines, qui se situe bien au-delà du seul rapport spatial [mais dont] les valeurs qui guident s'inscrivent aussi dans leur territorialité » (Gumuchian, 1991 : 20). Il y a « un » lieu avec ses objets, outils, instruments et éléments de décor de mise en scène de la participation ; un lieu avec ses codes, ses attributs et sa grammaire propre, ses règles formelles qui définissent la présence dans ces lieux : proscription de l'arrogance et du mensonge, visage toujours découvert. Il y a « un » lieu avec des acteurs et leur positionnement.

## Terrain et méthodologie

Dans le but d'étudier les rapports entre les structures, l'organisation et l'exercice du pouvoir selon les territoires, nous avons retenu quatre unités territoriales : Abomey, Kétou, Nikki et Sètrah. Ces microsociétés sont choisies sur la base de critères relatifs à la connaissance d'une expérience antérieure de déploiement d'un mode participatif quelconque, à l'existence de liens forts entre tradition et modernité ainsi qu'à leur localisation à différentes frontières du Bénin (figure 1). Chacune possède ses propres caractéristiques :

- Nikki est la plus ancienne commune des royautes *baatonu* (département de la Donga). Élu par un conseil, le roi est à la fois chef du gouvernement, juge suprême, maître du culte et détenteur du pouvoir politique. Sa sœur dynastique, la reine-mère, est gardienne de la coutume et arbitre des conflits princiers. La gestion du pouvoir, qui privilégie la participation populaire, repose sur son partage.
- Abomey, commune importante du département du Zou, a toujours été la zone d'influence d'un puissant royaume du sud du Bénin. Créé par *Houégbadja*, le royaume a connu une succession de 14 rois. Le mécanisme décisionnel est structuré par paliers, axé sur le regroupement *ad hoc* des chefs de collectivités et familles, des jeunes et des femmes. Ces dernières sont des mères politiques des membres du gouvernement.





- Kétou (département du Plateau) a été fondé par *Édé*. Détenteur du pouvoir politique traditionnel, le roi est désigné dans les cinq dynasties royales qui accèdent au trône à tour de rôle. Les femmes ne participent pas à la prise des décisions. Aucune autre ethnie résidant dans la commune n'est admise à la cour.
- Sètrah est une petite localité du département de la Donga. Les *Boufalés* ou *Koufaloyéman*, qui semblent conserver intacte leur tradition, ne connaissent pas de chefferie. Les générations se constituent à la suite d'une initiation. Dans cette communauté, deux personnages emblématiques jouent des rôles importants : *Tchichao*, garant de la tradition, choisi à vie, et *Soṭn*, gardien de la tradition. Chaque clan a à sa tête le plus âgé (*Kupalò*) des membres des familles. Ces deux personnages hautement respectés incarnent de façon diffuse les pouvoirs exécutif et judiciaire au sein du clan.

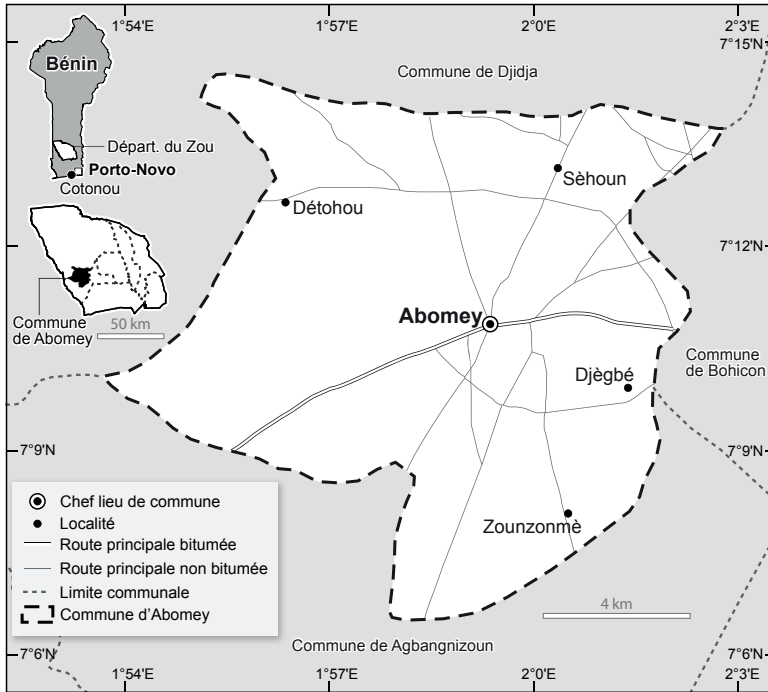
L'hétérogénéité aux plans culturel et linguistique de ces unités territoriales fait en sorte que, même à l'intérieur d'un groupe ou d'un sous-groupe, l'intercompréhension ne peut être acquise (Gbadamassi, 1999). Ces discontinuités fondamentales sont, au sens de Claval (2002 : 84), une rupture nette, parfois brutale, affectant l'espace et permettant de mettre en évidence des formes géographiques plus ou moins stables (Di Méo et Veyret, 2002 : 5).

**Figure 1a Localisation des lieux de collecte de données**



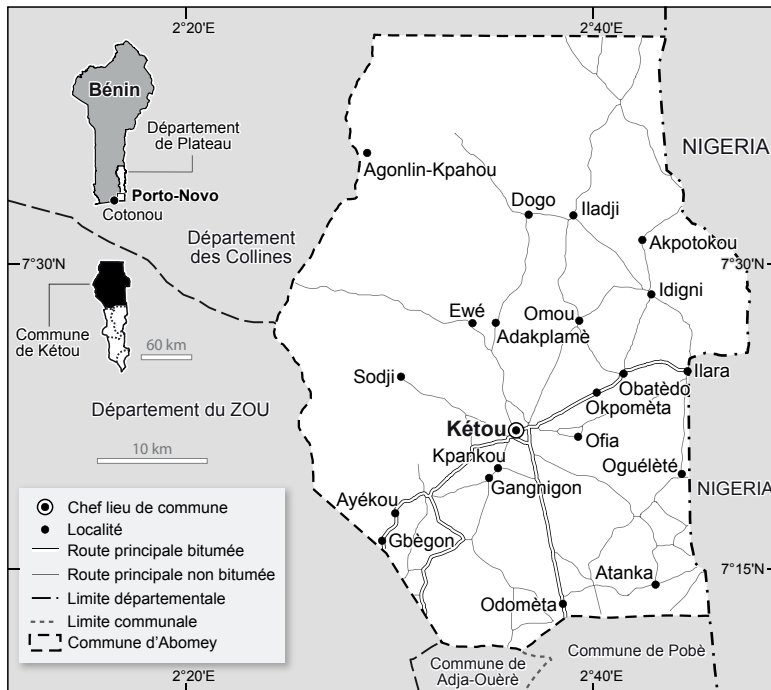
Concepteur: Moubachirou Badarou, avril 2011. Cartes réalisées dans le cadre du présent projet de recherche.  
 Source: Fond topographique de l'Institut géographique national (IGN) du Bénin

**Figure 1b Abomey**



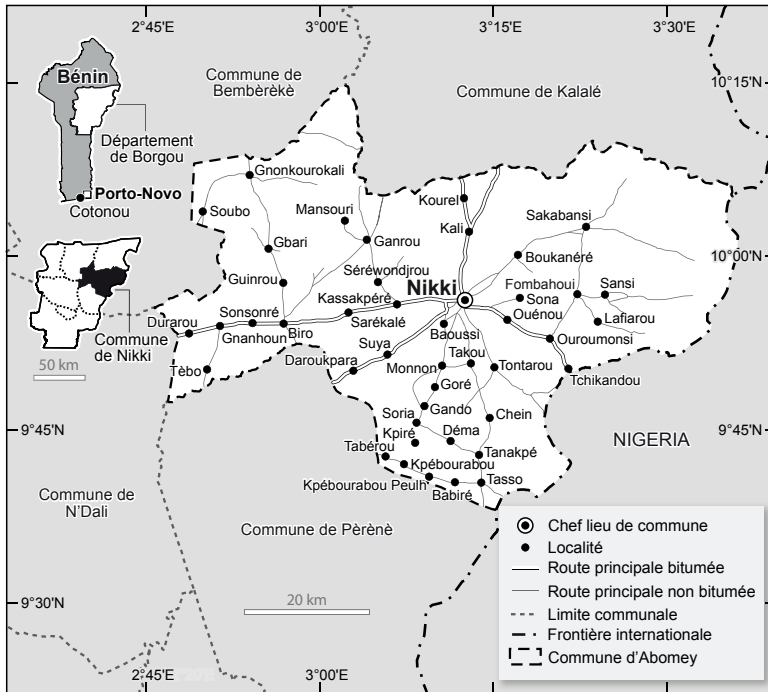
Concepteur: Moubachirou Badarou, avril 2011. Cartes réalisées dans le cadre du présent projet de recherche.  
 Source: Fond topographique de l'Institut géographique national (IGN) du Bénin

**Figure 1c Kétou**



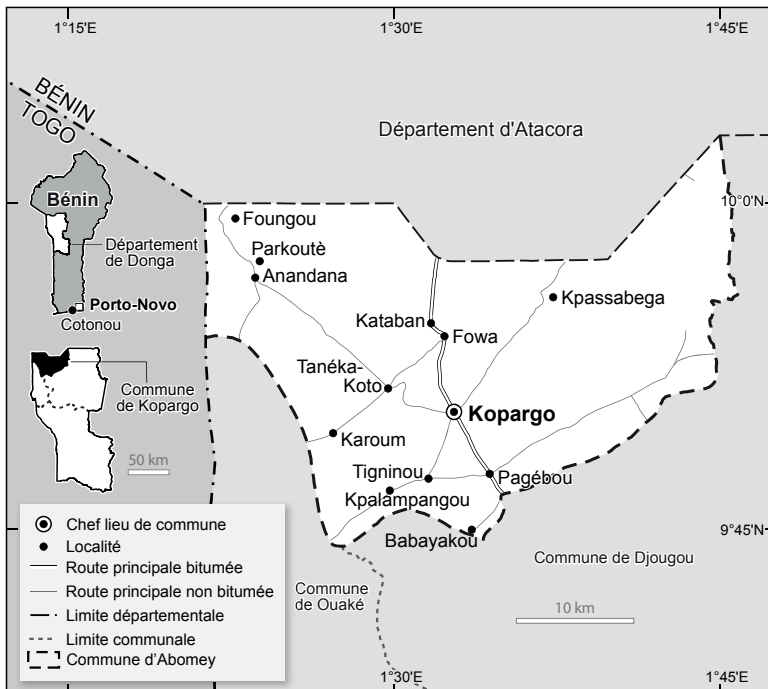
Concepteur: Moubachirou Badarou, avril 2011. Cartes réalisées dans le cadre du présent projet de recherche.  
 Source: Fond topographique de l'Institut géographique national (IGN) du Bénin

Figure 1d Nikki



Concepteur: Moubachirou Badarou, avril 2011. Cartes réalisées dans le cadre du présent projet de recherche.  
 Source: Fond topographique de l'Institut géographique national (IGN) du Bénin

Figure 1e Sètrah



Concepteur: Moubachirou Badarou, avril 2011. Cartes réalisées dans le cadre du présent projet de recherche.  
 Source: Fond topographique de l'Institut géographique national (IGN) du Bénin

La collecte de données s'appuie sur une enquête de terrain en vue de saisir les dynamiques participatives, dans leur unité et leur contexte, en tenant compte de la nature fondamentalement relationnelle de l'espace géographique, des « situations relatives, des flux d'échanges, des jeux de forces et des rapports de causalité » (Bavoux, 2010 : 19). Elle a consisté en une observation directe et en des entretiens semi-dirigés menés d'octobre à décembre 2010 et de septembre à décembre 2011. Dans le but de contrôler les biais, de maîtriser l'exposition au risque de l'effet d'œillère et d'assurer les conditions de validité (Martineau, 2005 ; Anadon et Guillemette, 2007 ; Ameigeiras, 2009), l'observation est basée sur une grille pour fixer les réalités. Elle est complétée par un journal de bord pour garder la trace des conversations, événements, anecdotes, expressions, impressions, potins et incertitudes méthodologiques qui pourraient être utiles à l'analyse.

Le travail est basé sur de petits échantillons orientés de personnes, un échantillonnage séquentiel dirigé par une réflexion conceptuelle (Miles et Huberman, 2003). Très sélectif, il a pour fin de parvenir, au terme de la collecte, à un seuil de saturation (Baribeau, 2009 : 145-146). Nous avons interrogé 109 personnes au cours de 50 entretiens, dont 39 individuels. Ces personnes sont des documentalistes en histoire traditionnelle et d'anciens guides de musées, des descendants de princes investis de la charge de conserver la vérité historique et des fonctions d'historien, de chroniqueurs dynastiques pour communiquer au public la version officielle de l'histoire des familles royales. Elles sont griots, gardiennes du savoir traditionnel et impliquées dans la préservation de la mémoire collective. Elles ont été essentiellement choisies pour leur appartenance ou leur rapport avec les processus décisionnels dans les milieux sous enquête.

L'information recueillie est confrontée à celle issue des données bibliographiques, des entretiens de vérification avec des auteurs nationaux de références consultées, de juristes institutionnalistes, d'historiens et de chercheurs ayant travaillé sur la zone d'étude. Des enregistrements vidéo sont aussi projetés à des initiés<sup>6</sup> des milieux pour recueillir leurs commentaires sur les processus auxquels ils n'ont pas participé. Cela nous a permis de décrire empiriquement les arènes et les phénomènes de participation ainsi que les positions et rôles qu'y tiennent les acteurs. C'est à partir de tout le matériel recueilli que nous avons défini et validé la composition et le fonctionnement des lieux traditionnels de décision.

## **Territorialité, donnée fondamentale de la participation dans la gouvernance publique traditionnelle**

Les arènes décisionnelles et le positionnement des acteurs dans les lieux de participation diffèrent d'un territoire à un autre et selon le mode de gestion du pouvoir. Ainsi, selon qu'on se trouve dans un territoire à structure hiérarchisée de gestion du pouvoir ou dans un territoire à structure acéphale, les réalités participatives peuvent être des plus rigides et structurées, ou plus lâches et très démocratiques.

---

6 Ces initiés aux divers rites de leur communauté nous permettent d'accéder aux rangs que leur confère leur âge aux divers stades du développement de leur vie. Connaisseurs de l'histoire sociale de leur milieu, ils sont sollicités pour préciser des aspects méconnus des modes de vie et de pensée de leur communauté.



Iroko (1997: 113) situe la formalisation réelle de certains systèmes politiques de l'espace béninois actuel autour des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et leur épanouissement durant les deux siècles suivants. Le système acéphale de type égalitaire et segmentaire, et le système monarchique et hiérarchisé correspondent aux deux grands ensembles socioculturels de gestion du pouvoir (Desanti, 1945). Le système monarchique (Abomey, Nikki et Kétou) constitue une donnée politique essentielle dans l'histoire du pays avant la colonisation, occupant la majeure partie du territoire. Par contre, le système acéphale, sous sa forme originelle, n'a survécu qu'à Sètrah. Ces systèmes politiques ont leur propre fonctionnement et leur propre organisation sociale.

Nous présentons ci-dessous les caractéristiques et les lieux de délibération dans les microsociétés retenues, en vue de mieux cerner les réalités participatives qu'incarnent leurs territoires.

## Abomey

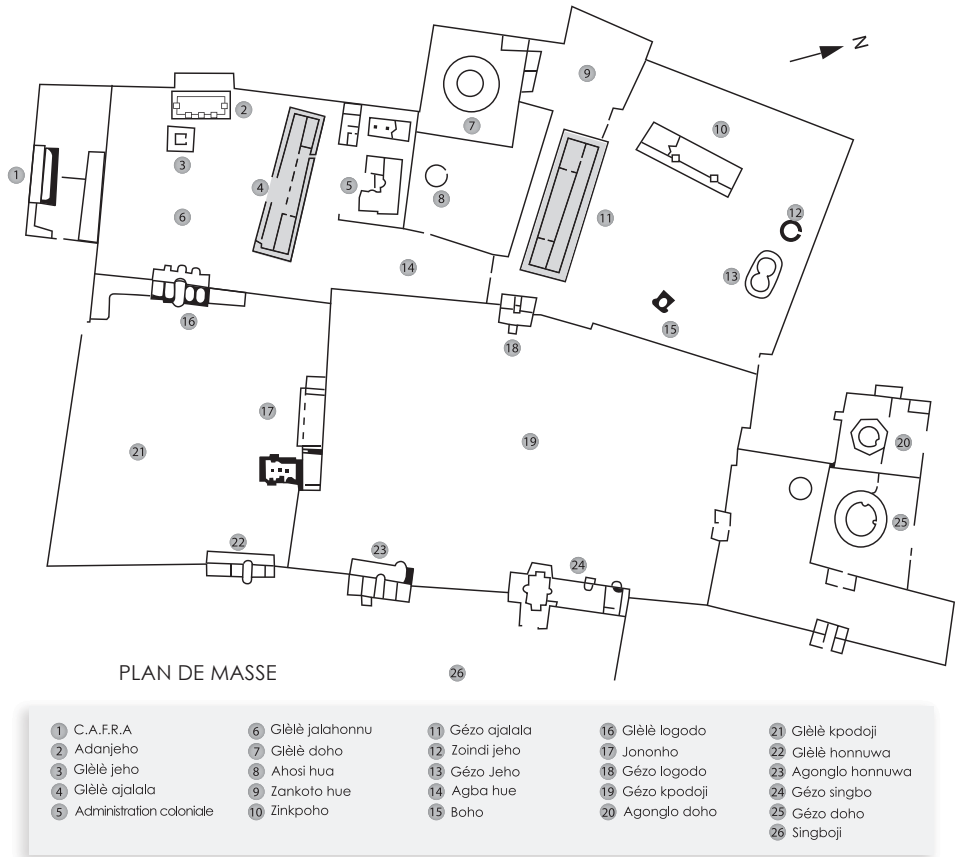
À Abomey, cœur du pouvoir du royaume du *Danxomè*, peuplé de *Fon*, la société se compose de quatre couches : les esclaves, les roturiers ou « hommes libres », les *Anato* ou dignitaires et chefs participants au conseil (appelés ministres dans la gouvernance moderne) et, au sommet, les *Ahovi* ou princes (Glèlè-Ahanhanzo, 1974 : 147-154). Dans tout processus décisionnel et selon les règles coutumières, les monarques sont tenus de prendre en considération l'opinion dégagée de l'analyse faite par la cour représentant le peuple (Iroko, 1997).

Les conseils du royaume *Togbassa* et du trône *Hon* se tiennent au palais, dans l'*Ajalala*, salle de réunion et d'accueil destinée aux cérémonies. *Tokpékplé* se déroule dehors, devant le palais, la population ne devant pas y entrer. *Togbesso* se tient n'importe où selon que la rencontre est convoquée par le chef du village ou le chef du quartier. *Togbassa* réunit les chefs de villages, les chefs des quartiers, les ministres et le roi. *Hon* regroupe le roi, les ministres,<sup>7</sup> le chef des armées (*Gahou*) et ses adjoints (*Kpoussou*) ainsi que le prince héritier, qui assiste au conseil en observateur. *Guèdègbé*, le devin de la cour, est consulté dans les décisions graves afin d'établir de quelle manière celles-ci seront gérées et les dispositions cérémonielles à prendre. *Togbesso* et *Tokplékplé*, rassemblements du peuple, peuvent donc se tenir en un lieu quelconque ou dans une enceinte, parce qu'on y vient pour recevoir les instructions importantes. Les mânes des ancêtres, acteurs surprenants mais majeurs des dispositifs, sont rejoints, dans le processus décisionnel, par l'oracle, le *Fâ*,<sup>8</sup> consulté pour s'assurer de son soutien et valider la décision. La figure 2 atteste l'organisation de l'espace de discussion selon les rois qui se sont succédé.

7 Le roi est assisté du premier ministre, appelé Migan, avec d'autres ministres : Mehou à l'intérieur, Tokpo à l'agriculture et aux finances, Adjaho à la justice et aux cultes, Binazon à l'économie, Gangbodé aux relations avec les autres pays. Les ministres sont des *Gan Honyito*, ce qui signifie *chefs désignés pour prendre les décisions immédiates du palais*.

8 Le *Fâ* est d'abord un art divinatoire, une lecture de l'avenir. Il est considéré comme une médiation entre les divinités et les hommes. En général, les acteurs présents au processus décisionnel ne font que des propositions. Le *Fâ* est aussi appelé *géomancie*.

Figure 2 Espace de discussion et de décision à Abomey



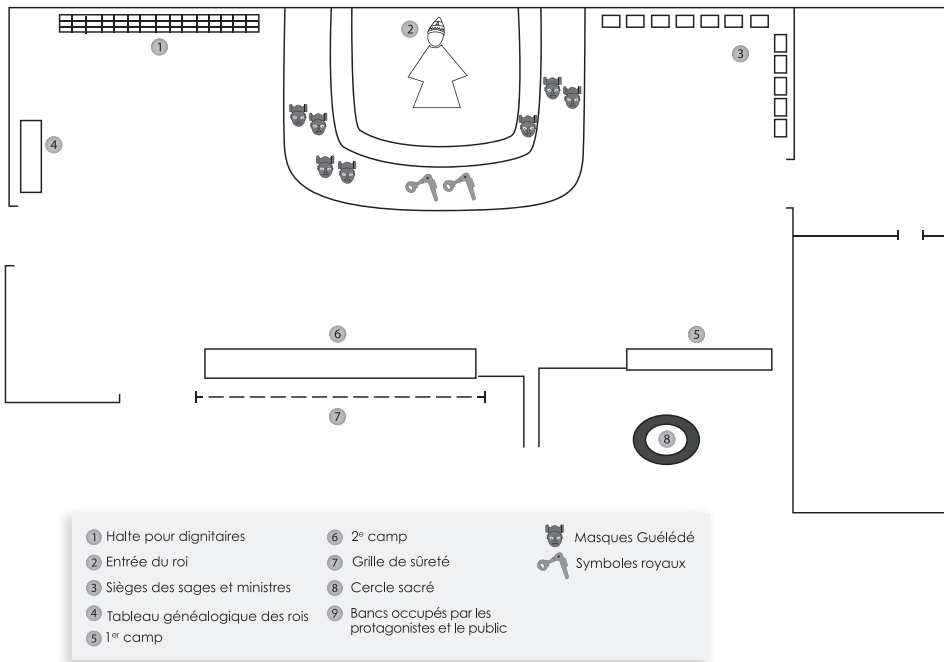
Source: Gonçalves, 1999 : 86

## Kétou

Kétou, ancien royaume *yorouba* dépendant d'*Ilé Ifè*, ancienne capitale spirituelle située au Nigéria, compte une vingtaine de ministres aux attributions bien distinctes. Le pouvoir politique traditionnel est détenu par le roi. *Araba Ketu* a rang de premier ministre et dispose des attributions de gestion des aspects de la vie quotidienne.

Les débats ont lieu dans la salle d'audience, où se dresse le trône royal. C'est également là que se prennent les décisions publiques traditionnelles. Ces séances sont appelées *Atunse*; les principaux rôles y sont tenus par le secrétaire du palais, les ministres et les personnes en conflit. Les parties en conflit s'assoient sur des bancs disposés contre le mur face au trône. Les ministres et dignitaires prennent place sur des chaises et nattes disposées de part et d'autre de l'estrade d'exposition du trône. Les pratiques et conduites communicatives associées à la présence dans ce lieu sont codifiées et connues des participants: pour s'adresser au conseil, un membre du public se lève de son siège, fait un pas en avant et s'accroupit pour demander la parole et s'exprimer. Les mis en cause, lors de la prise de parole, se couchent sur la poitrine, corps entier, pour demander la clémence. Chaque prise de parole dans l'assemblée est précédée des bénédictions à l'endroit des facilitateurs et conciliateurs. La figure 3 illustre l'aménagement des lieux.

**Figure 3 Espace de discussion et de décision à Kétou**



Réalisation: Georges Lanmafankpotin, automne 2011

## Nikki

Nikki, la plus ancienne des royautes *baatonu* (Meek, 1925: 72 cité par Cornevin, 1962: 58; Cornevin, 1962: 57), a à sa tête le roi et la reine-mère *Gnon Kogui*. Le roi est assisté d'une cour constituée de princes, de dignitaires et chefs traditionnels, de griots et du premier ministre *Sina Dunwiru*, qui gère l'environnement, l'hygiène et la santé publique. La seule rencontre politique qui rassemble tous les acteurs du territoire s'appelle *Arruzuma*. On y débat des affaires publiques. Les griots y jouent les médiateurs et, à travers leur rhétorique, préparent le roi à l'accueil d'une décision quelle qu'elle soit.

*Arruzuma* se tient dans le *Gongorosso*, grande salle rectangulaire de réunion située à proximité de la case sacrée. Cette salle d'hôtes et d'accueil s'insère dans un ensemble de lieux qui donne sens à une culture participative spécifique. C'est un lieu ouvert où chacun connaît et tient sa place et son rôle. Les gestes et comportements spécifiques associés à ces lieux sont représentatifs de chaque catégorie sociale: le premier ministre, suivi du *Sinan Guorigui* à mi-chemin de la porte sacrée, rampent en mouvements réguliers interrompus par la gestuelle de pardon adressée au roi afin d'implorer sa clémence pour toutes les fautes commises par les sujets. Le chef boucher, canne enfoncée dans le sol, est accroupi dos au roi en signe de son renoncement au trône au profit de son jeune frère. Le *Frundunga*, chef des Peuls,<sup>9</sup> salue à genoux face au roi. Les princes ayant joué un rôle mineur dans la gestion de la cité se couchent par terre, face à l'est, pour saluer le roi. Ces expressions gestuelles,

9 Un groupe ethnique minoritaire d'éleveurs de bétail.



répétées hebdomadairement toujours au même lieu, inscrivent les comportements dans la tradition et rendent compte de l'expérience concrète et matérielle des lieux. La distribution spatiale des personnages et des groupes d'acteurs qui utilisent ces lieux est indiquée dans la figure 4.

**Figure 4 Espace de discussion et de décision à Nikki**



- |   |   |   |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Roi de Nikki</li> <li>● Gnon Kogui, reine-mère</li> <li>△ Griots</li> <li>▲ Ministres et princes qui ne convoitent jamais le trône</li> <li>▼ Fils des rois, princes héritiers pouvant prétendre au trône</li> <li>▽ Chefs de village, princes des régions sous juridiction de Nikki</li> <li>● Frères de la reine-mère</li> <li>○ Sonkoro</li> <li>○ Envoyés spéciaux du roi</li> <li>x Femmes accompagnatrices de la reine-mère</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 case sacrée du roi</li> <li>2 salle du conseil et d'accueil</li> <li>3 hangar des princes ayant occupé un poste</li> <li>4 espace réservé aux serviteurs du roi</li> <li>5 hangar inoccupé au moment de l'observation</li> <li>6 hangar des griots et trompettistes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>7 hangar des fils du roi, princes héritiers</li> <li>8 hangar de Sinan Dunwiru, Sinan Guorigui et princes des régions</li> <li>9 puits d'eau public</li> <li>10 emplacement des princes et joueurs de tambours sacrés</li> <li>11 place des tambours sacrés</li> </ul> |
|---|---|---|

Réalisation : Georges Lanmafankpotin, automne 2011



## Sètrah

À Sètrah, les *Boufalés* ne connaissent pas de chefferie et, pourtant, leur organisation est remarquablement stable et cohérente malgré une segmentation en clans (Iroko, 1984). Société acéphale,<sup>10</sup> ultra démocratique et horizontale, «l'autorité y est diffuse, insérée dans les institutions familiales et religieuses, représentées par les groupes de parenté et le culte des ancêtres : son autonomie reste limitée à l'arbitrage des conflits» (*Ibid* : 124).

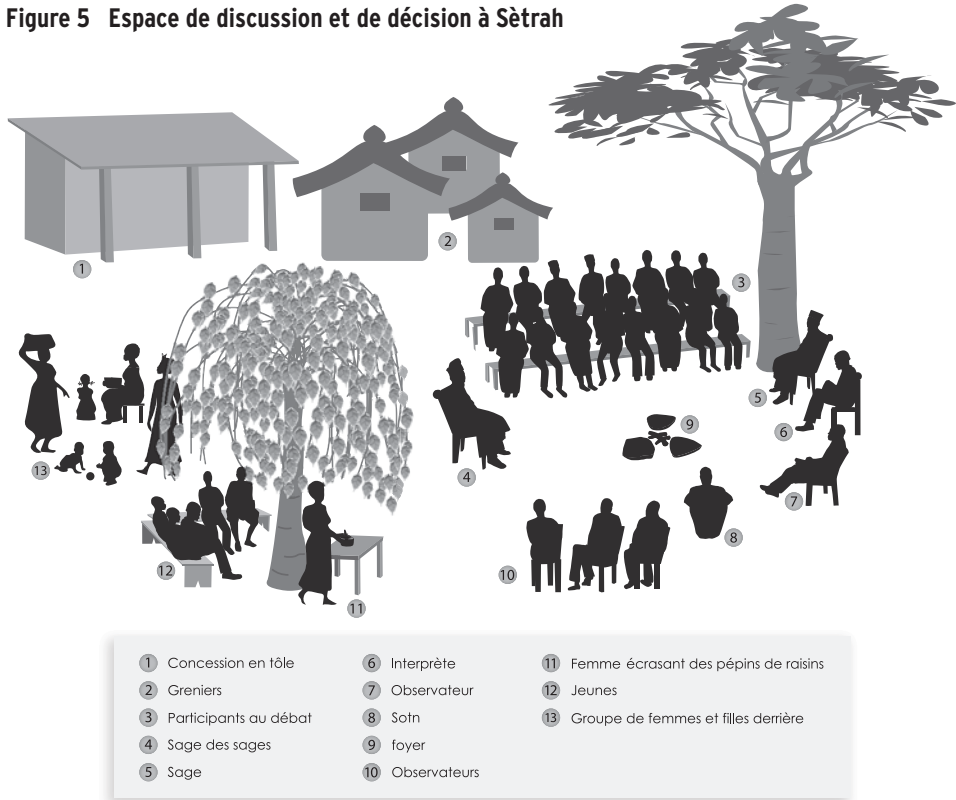
L'espace de débat est fait d'une profusion de constituants, subdivisés en unités subjectives distinguables et reconnaissables par les exclusions (les femmes en arrière-plan et n'intervenant pas) et les césures spatiales (occupation de l'espace de débats par génération, selon les classes d'âge en rangées).<sup>11</sup> Pendant le *Dagnou*, les *Kpemn* et les concernés par le problème en débat sont les seuls acteurs intervenant directement dans la résolution du problème. Le *Sotn* intervient souvent en tant que médiateur et personnage spirituel de dernier recours. Le public assiste, mais n'intervient pas. Le dispositif *Dagnou* lui-même et le caractère composite de son lieu de déroulement (cour du plus âgé de la communauté, sous un arbre à voûte) mettent en évidence un enjeu «central», que Palard (2003) désigne par le «territorial». Il est le social en contexte, lieu de déroulement de mise à distance et d'intégration ou de réintégration diverses, où le fondement territorial structure les tensions et répits, les exclusions et inclusions, les réparations et réintégrations. La figure 5 en illustre l'organisation.

---

10 L'acéphalie traduit un fonctionnement extrêmement autonome des fractions de lignages installées en des points différents du territoire où l'autorité est incarnée par l'aîné. Elle caractérise les sociétés à hiérarchie d'âge qui fonctionnent même dans les décisions de moindre portée collective (Iniesta, 1995 : 103). Ce sont des sociétés sans bourreau, sans peine capitale ni prison. Il n'y a pas d'armée régulièrement constituée, mais seulement le regard de l'autre, la morale de l'honneur, qui permet de régler les problèmes et engendre l'autopunition. Il n'existe aucune pyramide sociale, donc aucune hiérarchie et stratification qui introduiraient une spécialisation des fonctions sociopolitiques.

11 L'espace socialisé, en Afrique subsaharienne, est structuré et polarisé selon une disposition dans laquelle le rapport à l'espace et la force des clivages sont définis par l'appartenance à un groupe d'âge, à une catégorie quelconque (Dulucq et Soubias, 2004 : 7).

**Figure 5 Espace de discussion et de décision à Sètrah**



Réalisation: Georges Lanmankpotin, automne 2011

Il est ostensible que les procédures participatives et l'organisation surfacique des lieux de débat introduisent dans la gouvernance traditionnelle une sélectivité des acteurs. Nous discutons dans la section suivante des défis en lien avec l'exclusion de certaines catégories d'acteurs.

## Territorialité de la participation, problématique du pouvoir et question de la gouvernance

Les démarches et approches participatives sous étude dans les sociétés traditionnelles s'effectuent dans des lieux connus, identifiés et reconnaissables par des géosymboles qui les distinguent des autres lieux. En ce sens, elles sont territorialisées. Dans les structures hiérarchisées comme dans les sociétés acéphales, ces lieux sont caractérisés par l'écoute, les discussions, les commentaires, les vérifications de faits et les contrôles de routine (Garcia, 1988 : 86-87, 109-110). Ils visent ainsi l'adhésion et l'onction publiques aux décisions. Véritable technique démocratique d'aménagement du pouvoir, cette forme de sollicitation régulière de l'approbation et de l'adhésion par un large débat d'instance qui donne à chacun la parole et « l'occasion d'exprimer son point de vue pour arriver à un compromis ou à une décision qui liait tout le monde » (*Ibid* : 174-175) est une pratique participative par excellence, territorialisée. Elle est, pour ainsi dire, une forme de citoyenneté, au sens de source de lien qui fait

du dialogue et du compromis, le fondement des relations sociales, donc de nouvelles normes collectives (Schnapper, 2014 : 916). C'est à l'intersection de ces lieux et des pratiques participatives qui s'y déroulent que se produisent les changements et se posent les questions d'organisation et de politique publique (Augustin, 2003 : 314). Ainsi l'*agoli*, par exemple, lieu à palabres, ou de délibérations, installé dans chaque centre ou village où se discutent les affaires du pays, accueille tous les acteurs intéressés (Glèlè-Ahanhanzo, 1974 : 151-152). Maison commune, l'*agoli* peut appeler à comparaître devant elle toute personne habilitée, sur des questions d'intérêt général dans la pure tradition des pratiques de dialogue coutumier réunissant des gens qui se connaissent et qui partagent une histoire commune ainsi que la volonté de préserver la cohésion sociale. Selon Palard (2003 : 317), ces lieux sont le creuset de l'expression de la cohésion sociale comme effet de pouvoir et de jeux et rapports de pouvoir, renvoyant «aux processus de normalisation et de légitimation, à la transformation du lien civique et des modalités d'exercice de la démocratie, à la construction d'une communauté d'appartenance et d'une identité collective».

Les ordonnancements dans les lieux de débats et de participation tels que mis en évidence par nos recherches sont réguliers et monocentriques, aussi bien dans les sociétés monarchiques qu'acéphales. Ils épousent des modalités d'organisation surfaciques différentes: Abomey et Kétou adoptent une disposition de face-à-face en signe de marquage d'une opposition entre juges et parties. Nikki occupe toute la surface rectangulaire du *Gongorosso* en faisant prendre la même position assise sur les nattes à tous les participants, sans modifier les dispositions initiales : on fait de la place à l'autre, le temps du règlement. C'est la forme circulaire<sup>12</sup> qui est adoptée à Sètrah pour occuper l'espace du débat et de la participation comme pour exprimer que la faute commise exclut l'auteur du corps social et que le rite de résolution procède par le jeu participatif à réintégrer l'individu au groupe, à la communauté. En lui-même, l'espace est ainsi «une écriture complexe de pensées et actions humaines» (Bavoux, 2010 : 20) ; il est organisé selon une distribution spécifique qui préfigure l'ordre et la cohésion. Dans la société acéphale étudiée, le lieu est totalement ouvert et le centre du cercle est le lieu de dévoilement où tout se passe devant tout le monde et où la communauté est prise à témoin. Il est à la fois lieu de bannissement du groupe et de réintégration au corps social. La réparation y est demandée et le pardon obtenu. C'est le lieu d'où part et converge tout. Les enjeux sociétaux y sont examinés, la résolution des conflits sort du cadre individuel pour devenir un enjeu communautaire.

La gouvernance résulte d'une transformation de l'action publique devenue plus ouverte à des acteurs du territoire originellement non détenteurs de la légitimité politique quant au rôle à jouer dans la gestion politique et dans la prise de décision (Lévis et Lussault, 2003 : 418). Comme toute gouvernance, la gouvernance territoriale porte en elle l'essence de la participation : celle qui engage les acteurs comme «membres» du groupe social, adhérents à des règles du jeu, à des valeurs et à des intérêts durablement communs auxquels ils s'identifient (Bourdin, 2000b : 173). Mais la participation pourrait aussi apparaître comme un leurre, une illusion dans laquelle la réalité du pouvoir de la décision échappe aux acteurs, vrais aménageurs de l'espace (Simoulin, 2013a : 8). Elle peut également «restreindre» son champ d'action à une

12 Pour Brunet (2001 : 199-200), «le cercle est l'expression élémentaire de la gravitation: il fait les auréoles, les orbites. Il dénote l'action d'un point sur son environnement... il connote la domination. (...) Le carré, comme le rectangle, marque l'artefact brutal et immédiatement sensible».

microéchelle par la fragmentation de la démocratie, comme le laissent entrevoir les modèles coutumiers étudiés. Sa conséquence à l'échelle nationale est la limitation de l'horizon des discussions (défense des intérêts immédiats et personnels ainsi que conservation du monopole de l'arbitrage entre les intérêts des microéchelles et ceux plus globaux) et la déconnexion de l'espace de la participation de l'espace des problèmes et de la décision (Blondiaux, 2008).

Démocratisation et décentralisation des structures publiques constituent deux enjeux centraux dans la problématique du pouvoir et de la gouvernance en Afrique (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998). En effet, la décentralisation est perçue comme pouvant permettre l'introduction de la démocratie à la base et, entre autres, diminuer l'exclusion des groupes marginalisés (femmes, non-autochtones et étrangers immigrés, minorités ethniques et groupes dépendants, etc.). On convient que décentralisation et démocratisation, jadis présentées comme des innovations, ne sont pas des phénomènes nouveaux. L'expérience historique de plusieurs pays africains indique qu'une décentralisation avancée comme cadre de référence de l'organisation sociale et du contrôle du territoire avec obligation de compte rendu et un partage de pouvoir entre plusieurs instances étaient plutôt la règle (Glèlè-Ahanhanzo, 1974 : 147-152 ; Terray, 1988 ; Bayart *et al.*, 1992 : 8 ; Coquery-Vidrovitch, 1992 : 34 ; Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 : 19).

La démocratisation n'est d'ailleurs pas non plus un phénomène homogène en Afrique noire précoloniale, encore moins l'apanage des seules sociétés béninoises. Les types d'organisations sociales acéphales et monarchiques se retrouvent chez d'autres peuples sur le continent, aux mêmes époques. Les assemblées à caractère démocratique avec un rôle consultatif, les conseils délibérants, l'absence de tout principe majoritaire et la prise de décision à l'unanimité des participants caractéristiques des sociétés acéphales du Bénin se retrouvent également chez les Tiv et les Ibo du Nigeria, les Tallensi du Ghana, les Dogons du Mali et les Diola du Sénégal, ainsi que chez les Lobi et Bobo de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et les Kabré du Togo (Bain, 2001). Dans les monarchies, sociétés plus complexes, les dispositifs de contrôle politique formés d'individus ou d'organes issus du peuple sont semblables d'une communauté à l'autre. La confédération Achanti (partie moyenne du Ghana) est, par exemple, une combinaison d'oligarchie et de démocratie, très favorable à la liberté, dans l'ensemble, offrant la possibilité à toute association d'adultes de représenter l'opinion publique et d'élire un président, choisi pour son caractère et son talent d'orateur (Brenner, 2008). Le roi des Mossi, de la partie orientale du Burkina Faso, associe au pouvoir, avec voix délibérative, les représentants de différentes catégories sociales et ne peut, selon la tradition, régner et n'a d'autorité morale et politique aux yeux du peuple que s'il est investi par quelqu'un de basse condition (Bain, 2001).

Cependant, l'Afrique a connu aussi des formes de gouvernance plus brutales et autoritaires. C'est le cas du royaume de Tado, au sud de l'actuel Togo, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, où le pouvoir hypercentralisé d'Agokoli 1<sup>er</sup> a été à l'origine d'un exode important ayant abouti à la dispersion des Éwés (Brenner, 2008).

Cette discussion n'aborde pas explicitement les nombreuses chefferies locales, grandes ou petites, qui ont pu exister sur le territoire de l'actuel Bénin. Les relations tumultueuses que ces chefferies entretenaient avec certaines des monarchies évoquées dans cet article, qui menaient une politique de grande puissance, sont

abondamment traitées par des historiens, notamment dans De Medeiros (1984). De taille et de rayonnement généralement limités, ces unités territoriales constituent des groupements de lignages ou de familles étendues autour d'un chef qui incarne l'autorité. Au contraire des monarchies, elles ne constituent pas un système centralisé.

Quel que soit le type de système dans lequel évoluent les acteurs du territoire, la participation doit non seulement assurer que les dispositifs restent inclusifs de tous les représentants légitimes devant prendre part à la décision, mais aussi que les arguments des absents soient pris en compte. Car la territorialité de la participation est génératrice d'altérité. Depuis le déclin des philosophies de l'histoire, les lieux sont devenus des supports d'identification et de différenciation par rapport à l'Autre, une sorte de marginalisation d'un groupe particulier de populations, avec lesquelles est créée « artificiellement » une « distance sociale » qui renforce les particularismes (Bonnemaison *et al.*, 1997 : 12, Claval, 2008 : 30). C'est le signe qu'il existe au départ des inégalités entre individus, du fait que la sociologie de la différence est aussi une sociologie de la hiérarchie sociale, de la domination, de l'exclusion (Wieworka, 2000). L'altérité se pense dans le temps et dans l'espace. Clé de compréhension des formes de pouvoir, au Bénin, elle structure le rapport à la participation, au sein de différentes communautés, dans des espaces exclusivement ouverts à des types précis de participants, selon que ces communautés sont à fonctionnement hiérarchisé ou acéphale. En général et dans le contexte béninois, le linge sale se lave en famille et l'altérité n'est qu'un changement de statut. Dans ce régime, les affaires importantes ne se discutent qu'avec les personnes habilitées et partageant une histoire commune. L'Autre n'est donc pas fondé à y intervenir. Mais son statut peut changer lorsqu'il acquiert de la légitimité, par exemple par cooptation, bienfaisance faite au groupe, adhésion à la cause commune du milieu d'accueil ou lorsqu'il prend les couleurs locales et est reconnu comme tel. Un ressortissant helvétique, que nous ne pouvons nommer ici, peut avoir accès aux arènes de décision dans la région forestière de Tobé auxquelles un Béninois n'ayant pas passé les rites d'initiation ne peut avoir accès. Ces mécanismes de légitimation et d'intégration à la décision de l'Autre permettent aux sociétés traditionnelles d'intégrer l'altérité à leurs cultures sans en ruiner l'harmonie interne qu'offrent les symboles et les valeurs.

Au-delà de cet aspect et au regard du mode de représentation des acteurs et des modalités de prise de parole, la participation porte « la marque d'une domination masculine » (Piveteau, 1996). Elle fait du territoire un marqueur de la *sexuation* et retrace les différences entre hommes et femmes. En effet, les résultats de recherche ont mis en évidence une restriction de la participation des femmes, à Abomey, où celles-ci n'interviennent pas dans le débat public en présence de leurs *doublons* politiques masculins. À Nikki, la présence de la *première femme* du royaume aux séances délibératives est plus symbolique qu'activement politique. À Sètrah, les femmes sont absentes du cercle du débat. Le territoire joue ainsi un rôle de contrôle social qui canalise les actions des hommes et des femmes dans le sens d'une reproduction des modèles d'intelligibilité et des pratiques. Il fait de « l'espace avant tout une médiation et le moyen de générer de l'altérité » (Chivallon, 1996 : 47), sous-tendue par des logiques d'ouverture (société acéphale) et de fermeture (société monarchique). Il met enfin les structures de gouvernance traditionnelle face au défi de l'ouverture aux populations exclues. Mais, si les lieux de participation semblent marquer les différences hommes-femmes, dans la pratique, les femmes sont « discrètement » très présentes et souvent à

l'origine des décisions suggérées dans la sphère privée dont l'homme devient porteur dans la sphère publique. Le rôle de la femme dans l'arène publique est historiquement démontré (Almeida-Topor, 1984 ; Garcia, 1988). À Abomey, par exemple, les femmes ont une armée de métier, celle des célèbres amazones, craintes et redoutées des ennemis, une institution d'État dans laquelle elles montent toutes les échelles du pouvoir. Par ailleurs, chaque dignitaire a son *doublon* femme, et même si cette femme est plus jeune, elle est considérée comme une mère politique. À ce titre, elle a la liberté de participer aux rencontres publiques, aux côtés de son *doublon* et de le renseigner en vue de sa participation. Quoiqu'elle n'ait pas l'initiative de la parole en présence du *doublon* masculin, elle peut intervenir à la demande. À Sètrah, les femmes sont consultées individuellement sur les problèmes conjugaux par des *Kpemn* de leur âge désignés par le collège des sages pour enquêter auprès d'elles.

L'Afrique noire précoloniale présente ainsi une gamme complète d'organes consultatifs, souvent avec des rôles délibérants pour les conseils. Le Bénin et le Ghana, par exemple, apparaissent comme des États avec des royaumes fédérateurs ayant développé des habitudes de réflexion politique plus globale avec une tradition établie de discussion qui, en termes de gouvernance, détermine les types d'institutions mises en place de nos jours, ainsi que leur légitimité (Brenner, 2008). Ayant proliféré après les indépendances, certaines institutions formées d'individus issus du peuple en marge de l'État constituent des éléments essentiels du contrôle politique ; elles sont des organes par excellence d'expression plurielle et de participation démocratique du plus grand nombre aux décisions politiques. La démocratie, en effet, est un projet non fini, pas juste en termes de diffusion d'institutions démocratiques libérales aux quatre coins du monde, mais aussi en termes d'approfondissement des qualités démocratiques dans toutes les sociétés. En ce sens, la démocratisation est largement une question d'inclusion progressive de groupes divers et de catégories de personnes dans la vie politique (Dryzek, 1996).

## Conclusion

Les dispositifs coutumiers établissent une relation directe de la participation à la décision, contrairement à ces dispositifs modernes qui prolifèrent actuellement et que Blondiaux (2008 : 109) appelle des « usines à gaz participatives ». Les lieux dans lesquels ils prennent corps sont, par essence, des lieux de décision, donnant ainsi aux dispositifs une vocation décideuse, au contraire de ceux adoptés rapidement par complexe d'*extranéité*<sup>13</sup> et qui, de fait, excluent les participants de la décision finale. Pour Blondiaux (2008 : 109), « la démocratie participative n'a de sens que si elle contribue à enrayer les logiques d'exclusion sociale qui caractérise[nt] aujourd'hui le fonctionnement ordinaire de nos démocraties ».

Nos résultats de recherche montrent que les institutions coutumières de décision sont très bien établies avec des règles de fonctionnement claires, non négociables, transparentes, connues et soutenues par une chaîne de valeurs partagées par la communauté. L'oralité y joue un rôle d'explication des enjeux en lien avec les problèmes en débat. Elle mobilise des énergies autour des causes partagées et lie des

13 Nous appelons « complexe d'*extranéité* », cette attitude prédatrice et gourmande de préférence donnée aux cultures et institutions étrangères et, par extension, à tout ce qui vient de l'extérieur, au détriment des productions propres à la société.





engagements pris par les parties au débat. Ces règles de fonctionnement sont basées sur les valeurs d'attachement à l'esprit de justice et à la dignité. Elles reposent sur les modalités traditionnelles de gestion des relations sociales et sur l'aménagement, au côté des décisionnels de corps, de conseillers spéciaux pour tempérer l'absolutisme et les risques de dérives. Elles prônent enfin la recherche du consensus, l'esprit de solidarité intergénérationnelle, la responsabilité sacrée des chefs traditionnels et la soumission de tous à un code éthique, établi dans le rituel magico-religieux de leur intronisation.

Il appert que les modèles coutumiers de participation du public ont des formes de territorialité qui les distinguent les uns des autres. Ces formes sont constituées de relations multiples entretenues par les communautés avec les lieux de participation, les objets et les rites qui les distinguent, les femmes et les hommes qui s'expriment, et les dynamiques communicationnelles propres qui s'y déroulent. Les relations nouées et les rapports aux lieux entretenus par les communautés donnent sens à la participation. Nommés et reconnus comme des symboles d'expression plurielle, d'inclusion et de cohésion sociale, ces lieux et les relations qui s'y développent expriment une représentation sociale, voire politique, de l'espace qui place l'humain au centre des préoccupations en faisant de lui-même, le lieu autour duquel s'organise le monde.

Selon qu'on se trouve dans une société hiérarchisée à structure de gestion verticale ou dans une société acéphale à structure horizontale, les territoires de la participation peuvent être des espaces finis où les composants sont nommés et où les espaces composites sont reconnaissables par les exclusions et les césures spatiales. Selon leurs ordonnancements et leur ouverture à des types précis de participants, les lieux de participation, par leur organisation surfacique, indiquent les positionnements des acteurs, leurs rapports de face-à-face ou leur expression d'exclusion et d'inclusion au corps social. Ils introduisent une territorialité de la participation dans l'ensemble des rapports entretenus par les participants aux lieux, qui confèrent des statuts, des places et des fonctions spécifiques dans l'arène décisionnelle. Ils mettent en évidence une territorialité de la participation «localisée» qui soulève deux enjeux majeurs du pouvoir, à savoir la décentralisation et la démocratisation. Produits de stratégies de contrôle par le biais de dispositifs transparents, connus et acceptés des acteurs du territoire, ces enjeux font des arènes de décision un théâtre d'interactions sociales et de positionnements géographiques dans le processus décisionnel. Ils s'articulent avec la gouvernance moderne actuelle en donnant des repères pour inscrire leurs modèles dans la recherche contemporaine et en fournissant des leviers pour la modernisation des arènes politiques.

## Remerciements

Nous tenons à remercier tous les acteurs du milieu qui, par le temps qu'ils nous ont consacré, leur ouverture à la discussion et leur écoute, nous ont permis de comprendre la réalité participative traditionnelle au Bénin. Nous remercions également les personnes qui ont évalué les versions précédentes de ce manuscrit. Leurs judicieux commentaires nous ont permis de clarifier notre pensée et d'accroître la lisibilité et la qualité du texte. Enfin, nous adressons nos sincères remerciements à l'Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers, au Département de géographie et à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, qui ont rendu financièrement possible le travail de terrain.

## Bibliographie

- D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène (1984) *Les Amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*. Paris, Éditions Rochevignes.
- AMEIGEIRAS, Aldo (2009) L'herméneutique dans l'approche ethnographique. Du labyrinthe de la compréhension au défi de l'interprétation. *Recherches qualitatives*, vol. 28, n° 1, p. 37-52.
- ANADÓN, Marta et GUILLEMETTE, François (2007) La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? *Recherches qualitatives*, n°5, p. 26-37.
- ANDRÉ, Pierre, MARTIN, Patricia et LANMAFANKPOTIN, Georges (2012) Participation citoyenne. Dans Louise Côté et Jean-François Savard (dir.) *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique* [En ligne]. [http://www.dictionnaire.enap.ca/Dictionnaire/18/Index\\_par\\_auteur.enap?by=aut&id=68](http://www.dictionnaire.enap.ca/Dictionnaire/18/Index_par_auteur.enap?by=aut&id=68)
- ARNAUD, André-Jean et SIMOULIN, Vincent (2011) Gouvernance territoriale. Dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner et Alistair Cole (dir.) *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris, Les presses de Sciences Po., p. 265-270.
- AUGUSTIN, Jean-Pierre (2003) Culture et cohésion régionale : tensions et liens sociaux. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47, n° 131, p. 313-315.
- BAILLY, Antoine et FERRAS, Robert (2010) *Éléments d'épistémologie de la géographie*. Paris, Armand Colin.
- BAIN, Olivier (2001) Les systèmes politiques en Afrique Noire précoloniale. Dans *Afrique, histoire, économie politique* [En ligne]. <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/politique3.htm>
- BARIBEAU, Collete (2009) Analyse des données des entretiens de groupe. *Recherches Qualitatives*, vol. 28, n° 1, p. 133-148.
- BAVOUX, Jean-Jacques (2010) *Initiation à l'analyse spatiale*. Paris, Armand Colin.
- BAYART, Jean-François, M'BEMBE, Achille et TOULABOR, Comi (1992) *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*. Paris, Éditions Karthala.
- BÉNÉTON, Philippe (1975) *Histoire de mots : culture et civilisation*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- BIERSCHENK, Thomas et OLIVER DE SARDAN, Jean-Pierre (1998) *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris, Éditions Karthala.
- BLONDIAUX, Loïc (2008) *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris, Éditions du Seuil.
- BONNEMAISON, Joël et CAMBRÉZY, Luc (1996) Le lien territorial, entre frontières et identités. Dans Joël Bonnemaïson, Luc Cambrézy et Laurence Quinty-Bourgeois (dir.) *Le territoire*. N°20, Paris, L'Harmattan, p. 7-18.
- BONNEMAISON, Joël, CAMBRÉZY, Luc et QUINTY-BOURGEOIS, Laurence (dir.) (1997) *Le territoire*. N°20, Paris, L'Harmattan.
- BOURDIN, Alain (2000a) Gouvernance. Dans Serge Wachter (dir.) *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*. La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube – DATAR, p. 42-43.
- BOURDIN, Alain (2000b) Appartenance et territoires : vers le triomphe de l'entre-soi? Dans Serge Wachter (dir.) *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube – DATAR, p. 171-197.
- BRENNER, Cheffi (2008) *Les obstacles à la construction d'un État viable en Afrique de l'Ouest. Étude comparative de trois cas : Bénin, Ghana et Togo* [En ligne]. <http://www.institut-gouvernance.org/fr/dossiers/motcle-dossiers-49.html>
- BROWN, John (2001) *De la gouvernance ou la constitution politique du néo-libéralisme* [En ligne]. <https://france.attac.org/archives/spip.php?article832>



- BRUNET, Roger (2001) *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*. Paris, Éditions Belin.
- CADIOU, Stéphane (2013) Jeux et enjeux de connaissances. L'expertise au service de la gouvernance municipale. Dans Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein (dir.) (2013) *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 197-221.
- CHIVALLON, Christine (1996) Repenser le territoire, à propos de l'expérience antillaise. *Géographie et cultures*, n°20, p. 45-55.
- CLAVAL, Paul (1996) Le territoire dans la transition à la postmodernité. Dans Joël Bonnemaïson, Luc Cambrézy et Laurence Quinty-Bourgeois (dir.) *Le Territoire*. N°20, Paris, L'Harmattan, p. 20-37.
- CLAVAL, Paul (2002) Limites et barrières culturelles. Dans Laurent Carroué, Paul Claval, Guy Di Méo, Alain Miossec, Jean-Pierre Renard, Laurent Simon, Yvette Veyret et Jean-Pierre Vigneau (dir.) *Limites et discontinuités en géographie*. Paris, Centre de documentation universitaires – société d'édition d'enseignement supérieur, p. 82-94.
- CLAVAL, Paul (2005) Géographie sociale et culturelle. Dans Antoine Bailly (dir.) *Les concepts de la géographie humaine*. Paris, Armand Colin, p. 99-110.
- CLAVAL, Paul (2008) Aires culturelles, hier et aujourd'hui. Dans Thierry Sanjuan (dir.) *Carnets de terrain. Pratique géographique et aires culturelles*. Paris, L'Harmattan, p. 13-42.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine (1992) Histoire et historiographie du politique en Afrique. La nécessité d'une relecture critique (à propos de la démocratie). *Politique africaine*, n°46, p. 31-40.
- CORNEVIN, Robert (1962) *Histoire du Dahomey*. Boulogne-Billancourt, Éditions Berger-Levrault.
- CÔTÉ, Louis, LÉVESQUE, Benoît et MORNEAU, Guy (2005) La gouvernance au Québec: rôle de l'État et participation citoyenne. *Observatoire de l'administration publique*, Québec, École nationale d'administration publique.
- CUCHE, Denys (2010) *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris, La Découverte.
- DESANTI, Hyacinthe (1945) *Du Dahomey au Bénin-Niger*. Paris, Édition Larose.
- DI MÉO, Guy et VEYRET, Yvette (2002) Problématiques, enjeux théoriques et épistémologiques pour la géographie. Dans Laurent Carroué, Paul Claval, Guy Di Méo, Alain Miossec, Jean-Pierre Renard, Laurent Simon, Yvette Veyret et Jean-Pierre Vigneau (dir.) *Limites et discontinuités en géographie*. Paris, Centre de documentation universitaires – société d'édition d'enseignement supérieur, p. 5-26.
- DULUCQ, Sophie et SOUBIAS, Pierre (2004) *L'espace et ses représentations en Afrique*. Paris, Éditions Karthala.
- DURAN, Patrice (2011) Territorialisation. Dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner et Alistair Cole (dir.) *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris, Les presses de Sciences Po., p. 475-482.
- DRYZEK, John (1996) Political inclusion and the dynamics of democratization. *The American Political Science Review*, vol. 90, n°3, p. 475-487.
- GAGNON, Christiane (2001) Gouvernance environnementale et évaluation des impacts sociaux. Un défi de citoyenneté. Dans Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif (dir.) *Géographie et société*. Québec, Presses Universitaires du Québec, p. 257-269.
- GARCIA, Luc (1988) *Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale (1875-1894)*. Paris, Éditions Karthala.
- GBADAMASSI, Moussohouidou (1999) *Pouvoir de Bakparakpe: prérogative et limites*. Fredericton, Département de sociologie et d'anthropologie, Université du Nouveau-Brunswick, mémoire de maîtrise.

- GLÈLÈ-AHANHANZO, Maurice (1974) *Le Danxomè. Du pouvoir Aja à la nation fon*. Paris, Nubia.
- GONÇALVES, Aimé (1999) Nouveau plan de masse du Musée historique d'Abomey – Figure 7. Dans Tevvy Ball, *Passé, présent et futur des palais et sites royaux d'Abomey*. Los Angeles, The Getty Conservation Institute, p. 86.
- GUMUCHIAN, Hervé (1991) *Représentations et aménagement du territoire*. Paris, Economica.
- INIESTA, Ferràn (1995) *L'univers africain : approche historique des cultures noires*. Paris, L'Harmattan.
- IROKO, Félix (1984) Notice historique sur les Kufaloyinma de l'Atacora. *Le mois en Afrique*, n<sup>os</sup> 221-222, p. 121-129.
- IROKO, Félix (1997) La politique et le gouvernement avant et pendant l'ère coloniale en Afrique de l'Ouest. Dans Wilhelm Hofmeister et Ingo Scholz (dir.) *Formes traditionnelles et contemporaines de participation locale et d'autonomie en Afrique*. Johannesburg, Konrad Adenauer Stiftung, p. 113-130.
- KAKAÏ-GLÈLE, Francis (1969) *La justice dans le royaume du Dahomè*. Cotonou, Université nationale du Bénin, Faculté des sciences juridiques, économiques et politiques, mémoire de maîtrise.
- LASSERRE, Frédéric et LECHAUME, Aline (dir.) (2003) *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*. Québec, Presses Universitaires du Québec.
- LE HÉRISSE, Auguste (1911) *L'ancien royaume du Dahomey*. Paris, Édition Larose.
- LE GALÈS, Patrick (2006) Gouvernance. Dans Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.) *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Les Presses de Sciences Po., p. 299-308.
- LÉVY, Jacques et LUSSAULT, Michel (dir.) (2003) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Éditions Belin.
- MARTINEAU, Stéphane (2005) L'instrumentation dans la collecte de données – L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites. *Recherches Qualitatives*, n<sup>o</sup> 2, p. 5-16.
- DE MEDEIROS, François (1984) *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Éwé)*. Paris, Éditions Karthala. C.R.A.
- MÉDÉNOUVO, Firmin (2011) *Le coutumier du Dahomey*. Cotonou, Présence Béninoise.
- MEEK, Charles Kingsley (1925) *The Northern Tribes of Nigeria – Volume 1*. Oxford, Oxford University Press.
- MELVILLE, J. Herskovits (1938) *An ancient west african kingdom – Tome 2*. Saint-Maurice, Éditions Augustin.
- MILES, B. Matthew et HUBERMAN, A. Michael (2003) *Analyse des données qualitatives. Méthodes en sciences humaines*. Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- MORIN, Richard (1998) Gouvernance locale et développement économique des quartiers de Montréal. *Revue de géographie de Lyo*, vol. 73, n<sup>o</sup> 2, p. 127-134.
- PALARD, Jacques (2003) Territoire et cohésion sociale : la dimension politique. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47, n<sup>o</sup> 131, p. 317-319.
- PASQUIER, Romain, SIMOULIN, Vincent et WEISBEIN, Julien (2013) *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence – Lextenso éditions.
- PIVETEAU, Jean-Luc (1996) Notre territorialité n'est-elle pas essentiellement masculine ? Dans Joël Bonnemaison, Luc Cambrézy et Laurence Quinty-Bourgeois (1997) *Le Territoire*. N<sup>o</sup> 20, Paris, L'Harmattan, p. 69-80.
- RAFFESTIN, Claude (1997) Réinventer l'hospitalité. Dans *Communications*, n<sup>o</sup> 65, p. 165-177 [En ligne]. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm\\_0588-8018\\_1997\\_num\\_65\\_1\\_1997](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1997_num_65_1_1997). DOI: 10.3406/comm.1997
- SACK, D. Robert (1986) *Human territoriality, its theory and history*. Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press.

- SCHNAPPER, Dominique (2014) Citoyenneté. *Encyclopædia Universalis* [En ligne]. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/citoyennete/4-lien-social-l-individu-citoyen/>
- SÉGAS, Sébastien (2013) L'élu animateur : savoirs de la « bonne gouvernance » territoriale et légitimation d'un nouvel ordre politique local. Dans Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein (dir.) *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 223-246.
- SIMARD, Martin (2006) La réforme de la gouvernance territoriale québécoise à l'épreuve des problèmes d'aménagement et de développement. *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 29, n° 2, p. 257-274.
- SIMOULIN, Vincent (2013a) La gouvernance territoriale près d'une décennie plus tard : retour sur les discours, les stratégies et les cadres théoriques. Dans Vincent Simoulin, Romain Pasquier et Julien Weisbein (dir.) *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 3-25.
- SIMOULIN, Vincent (2013b) La gouvernance territoriale : dynamiques discursives, stratégiques et organisationnelles. Dans Vincent Simoulin, Romain Pasquier et Julien Weisbein (dir.) *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- TERRAY, Emmanuel (1988) Le débat politique dans les royaumes de l'Afrique de l'Ouest. Enjeux et formes. *Revue Française de Sciences Politiques*, n° 38, p. 720-731.
- THEYS, Jacques (2003) La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement Durable et Territoires* [En ligne]. <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>
- TOMETY, Simon Narcisse (2011) *Crise des valeurs et dérives institutionnelles au Bénin : quels éléments de réponse des cadres pour un nouvel ordre moral*. Cotonou, Forum Afric'Winners.
- VAN HENS BROEK, Pieter Boele (2011) Le « tournant démocratique » dans la philosophie africaine contemporaine. *Critique*, n°s 771-772, p. 650-663.
- WIEWORKA, Michel (2000) *La différence*. Paris, Ballard.